

SÉANCES D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

ON NE NÉGOCIERA PAS !

**INTERDISONS TOUTES FORMES
D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ**



À L'ÉCOLE !



L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ EST UNE PERVERSION.

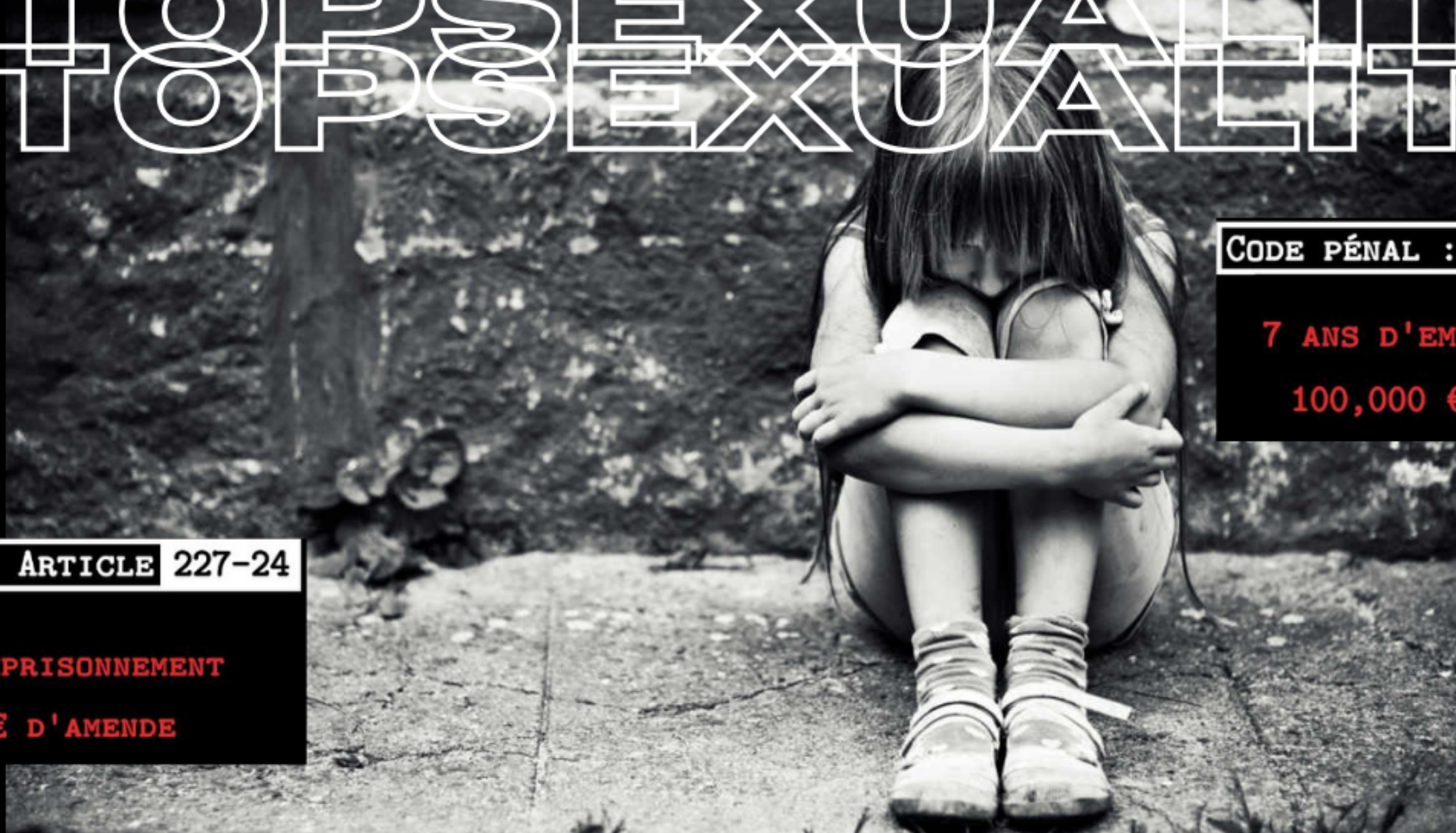
LES PARENTS EN COLÈRE 69

Seront devant l'Académie de LYON

92 Rue de Marseille, à 11H

Mettons fin au massacre

STOPSEXUALITÉ
STOPSEXUALITÉ



CODE PÉNAL : ARTICLE 227-22

7 ANS D'EMPRISONNEMENT

100,000 € D'AMENDE

CODE PÉNAL : ARTICLE 227-24

3 ANS D'EMPRISONNEMENT

75,000 € D'AMENDE

ÉDUCER DES MINEURS À LA SEXUALITÉ EST UN CRIME.

**Vous êtes : INQUIETS, INTERPELLÉS ou tout
simplement CONTRE ces séances ? **Rejoignez-nous !****